

Politique en matière de gestion des conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêt est défini comme un conflit préjudiciable entre les intérêts de Kredietrust S.A., ou ses employés, et ses clients, entre les intérêts de plusieurs de ses clients, entre un de ses clients et un fonds ou encore, entre deux ou plusieurs fonds gérés par (*) Kredietrust S.A..

Conformément à la réglementation en vigueur, Kredietrust S.A. a établi une politique de gestion des conflits d'intérêts. Cette politique identifie les situations qui donnent lieu ou sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêt, et définit les procédures mises en place ainsi que les mesures à adopter pour prévenir, respectivement gérer ces conflits.

Kredietrust S.A. a passé en revue l'ensemble de ses activités afin de détecter les situations susceptibles de produire un conflit d'intérêt. Faisant partie du Groupe KBL European Private Bankers S.A., les situations susceptibles de provoquer un conflit d'intérêts résultant de la structure et des activités des autres membres du Groupe ont également été relevées. Le cas échéant, Kredietrust S.A. a mis en place les procédures appropriées.

Le registre des situations susceptibles de produire un conflit d'intérêt, dont la mise à jour fait partie de la mission du Compliance Officer de Kredietrust S.A., est tenu au siège de la société de gestion.

Kredietrust S.A. a mis en place d'autres mesures préventives telles que l'adhésion à un code de conduite et à des règles de comportement intègre par l'ensemble des employés de la société ; l'adoption de mesures de sécurité, notamment en matière informatique, empêchant la dissémination d'informations au sein du Groupe ; l'implémentation de procédures relatives aux transactions personnelles ainsi qu'au traitement des informations privilégiées.

Si Kredietrust S.A. devait constater que les dispositions prises ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts d'un fonds, de ses porteurs de parts, ou un autre de ses clients, puisse être évité, Kredietrust S.A. s'emploiera à régler ce conflit et informera par écrit la partie concernée de la nature générale du conflit et/ou de la source de ce conflit, et indiquera les raisons de sa décision.

Tout investisseur peut s'adresser à Kreditrust S.A. afin d'obtenir des informations complémentaires sur cette politique.

Contact :

Kreditrust S.A.

11, rue Aldringen,

L - 2960 Luxembourg

(*) « fonds gérés par » fait référence à tous les fonds pour lesquels Kreditrust S.A. a été désignée société de gestion ou gestionnaire de fonds d'investissement alternatif.

Dernière mise à jour : 09/09/2014.